

**Centre Social et Culturel Intercommunal  
Roland Charrier**

*Association Loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901*

*139 Rue d'Anjou  
49260 MONTREUIL BELLAY*

**Exercice clos le 31 décembre 2019**

**Rapport sur les comptes annuels**



Sylvain BEGENNE

Sophie DELSAUX

Rémi LAMBERT

Commissaires aux Comptes

Adresse de correspondance : TGS France Audit – Parc d'Activités Angers-Beaucouzé  
1 rue du Tertre – CS 60119 – 49072 BEAUCOUZÉ CEDEX  
Tél 02 41 22 22 30 – Fax 02 41 47 47 95 – E-mail [beaucouze-audit@tgs-france.fr](mailto:beaucouze-audit@tgs-france.fr)

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS****Exercice clos le 31 décembre 2019**

A l'Assemblée Générale de l'Association Centre Social et Culturel Intercommunal Roland Charrier,

**OPINION**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Centre Social et Culturel Intercommunal Roland Charrier relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 1<sup>er</sup> Septembre 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date, dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

**FONDEMENT DE L'OPINION*****Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> Janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

**OBSERVATION**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Règles générales » de l'annexe des comptes annuels qui expose le changement d'estimation comptable de la provision de départ à la retraite.

## **JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note de l'annexe « Règles Générales » expose les principes comptables applicables notamment le principe liée à l'indépendance des exercices. Nos travaux ont consisté notamment à apprécier les données et les procédures mises en œuvre par l'association sur lesquelles se fondent les évaluations relatives à l'indépendance des exercices.

## **VERIFICATIONS SPECIFIQUES**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale.

## **RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LA GOUVERNANCE ASSOCIATIVE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

## **RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Beaucouzé, le 11 septembre 2020

Pour **TGS France Audit**,



**Rémi LAMBERT**  
*Commissaire aux Comptes*

## Bilan Actif

	Brut	Amortissement Dépréciation	Net au 31/12/2019	Net au 31/12/2018
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Autres immobilisations incorporelles (1)	17 446	17 446		
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions	4 787	4 787		
Installations techniques, matériels et outillages industriels	64 617	58 955	5 662	5 452
Autres immobilisations corporelles	195 430	148 139	47 291	22 959
Immobilisations grévées de droit				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations				
Créances rattachées				
Autres titres immobilisés	42		42	42
Prêts	12 165		12 165	8 515
Autres immobilisations financières (2)				
<b>TOTAL I</b>	<b>294 488</b>	<b>229 328</b>	<b>65 160</b>	<b>36 968</b>
Comptes de Liaison				
<b>TOTAL II</b>				
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Stocks</b>				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
<b>Créances</b>				
Usagers et comptes rattachés	25 690	958	24 731	23 859
Autres Créances	322 547		322 547	188 659
<b>Valeurs mobilières de placement</b>				
<b>Disponibilités</b>	<b>614 424</b>		<b>614 424</b>	<b>475 227</b>
<b>Charges constatées d'avance (3)</b>	<b>3 329</b>		<b>3 329</b>	<b>847</b>
<b>TOTAL III</b>	<b>965 990</b>	<b>958</b>	<b>965 031</b>	<b>988 592</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 260 477</b>	<b>230 286</b>	<b>1 030 191</b>	<b>1 025 561</b>
1) Dont droit au bail				
2) Dont à moins d'un an			992	
3) Dont à plus d'un an				

## Bilan Passif

	au 31/12/2019	au 31/12/2018
<b>FONDS ASSOCIATIFS</b>		
<b>Fonds propres</b>		
-Fonds associatifs sans droit de reprise	178 588	178 588
-Ecart de réévaluation		
-Réserves	464 414	438 305
-Report à nouveau		
-Résultat de l'exercice	-24 410	26 109
<b>Autres fonds associatifs</b>		
<b>Fonds associatifs avec droit de reprise</b>		
-Apports		
-Legs et donations		
-Autres fonds associatifs		
-Résultat sous contrôle de tiers financeurs		
<b>Ecart de réévaluation</b>		
Subventions d'investissement (sur biens non renouvelables)	104 580	104 580
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (Commodat)		
<b>Total I</b>	<b>723 172</b>	<b>747 582</b>
<b>COMPTES DE LIAISON</b>		
Comptes de liaison		
<b>Total II</b>		
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Provisions pour risques	58 960	108 878
Provisions pour charges		4 194
<b>Total III</b>	<b>58 960</b>	<b>113 072</b>
<b>FONDS DEDIES</b>		
Fonds dédiés sur subventions fonctionnement	20 990	2 340
Fonds dédiés sur autres ressources		
<b>Total IV</b>	<b>20 990</b>	<b>2 340</b>
<b>DETTES (1)</b>		
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	145	
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus		
Dettes fournisseurs	49 360	39 179
Dettes fiscales et sociales	130 035	106 291
Dettes sur immobilisations		
Autres dettes	12 381	4 677
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	35 148	12 419
<b>Total V</b>	<b>227 070</b>	<b>162 567</b>
Ecart de conversion passif		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 030 191</b>	<b>1 025 561</b>
1) Dont à plus d'un an		
Dont à moins d'un an	227 070	162 567
2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	145	

## Compte de Résultat

	Exercice N 31/12/2019	Exercice N-1 31/12/2018
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION (1)</b>		
Ventes de marchandises		
Production vendue de biens et services	228 230	211 539
<b>Montant net du chiffre d'affaires</b>	<b>228 230</b>	<b>211 539</b>
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	1 054 386	983 961
Reprises sur provisions et transferts de charges	77 335	29 682
Cotisations		
Autres produits	59 612	55 745
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>1 419 563</b>	<b>1 280 926</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION (2)</b>		
Achats de marchandises		
Variation de stock de marchandises		
Achats de matières premières	67 317	48 300
Variation de stock de matières premières		
Autres achats non stockés	34 278	30 654
Charges externes (3) (4)	325 241	277 971
Impôts et taxes	57 392	40 490
Salaires et traitements	739 201	635 336
Charges sociales	201 335	220 075
Dotations aux amortissements et provisions		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	14 968	10 761
- Sur immobilisations : dotations aux provisions		
- Sur actif circulant : dotations aux provisions	958	508
- Sur risques et charges : dotations aux provisions		12 314
Autres charges	613	984
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>1 441 303</b>	<b>1 277 393</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-21 739</b>	<b>3 533</b>
<b>Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun</b>		
- Excédent ou déficit transféré		
- Déficit ou excédent transféré		
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
Produits nets sur cessions VMP		
Autres produits financiers	11 358	15 573
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>11 358</b>	<b>15 573</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Intérêts et charges assimilées		
Charges nettes sur cessions VMP		
Autres charges financières		
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIERES</b>		
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>11 358</b>	<b>15 573</b>
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>-10 382</b>	<b>19 106</b>



## Compte de Résultat (suite)

	Exercice N 31/12/2019	Exercice N-1 31/12/2018
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Sur opération de gestion	15 088	16 321
Sur opération en capital		
Reprises sur provisions et transfert de charges	4 194	
<b>TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>19 282</b>	<b>16 321</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Sur opération de gestion	9 456	9 301
Sur opération en capital		
Dotations aux amortissements et aux provisions		1 449
<b>TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>9 456</b>	<b>10 750</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>9 826</b>	<b>5 571</b>
Participation des salariés au résultat		
Impôts sur les bénéfices	5 205	
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	18 024	1 433
Engagements à réaliser sur ressources affectées	36 674	
<b>Total des Produits</b>	<b>1 468 227</b>	<b>1 314 252</b>
<b>Total des Charges</b>	<b>1 492 638</b>	<b>1 288 143</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>-24 410</b>	<b>26 109</b>
<b>EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
<b>Ressources</b>		
Bénévolat		
Prestations en nature		
Dons en nature		
<b>Total</b>		
<b>Emplois</b>		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Prestations		
Personnel bénévole		
<b>Total</b>		
1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
3) Crédit-bail mobilier	7 504	1 350
4) Crédit-bail immobilier		

# Annexe



## Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : Centre Social et Culturel R.Charrier

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019, dont le total est de 1 030 191 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un déficit de 24 410 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

### Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2019 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

### ENGAGEMENTS DE RETRAITE

#### **Changement d'estimation comptable à compter de l'exercice clos le 31/12/2019**

Cette nouvelle estimation est définie par la norme comptable IAS 19 révisée (norme européenne) et par la norme FAS87 (norme US GAAP). Elle est conforme à la recommandation 2003 R-01 du CNC.

Ancienne estimation :

Le montant des provisions retraite se serait élevé à 124 522 euros, se composant d'une dotation pour risques en 2019 de 16 689 euros et d'une reprise de 1 045 euros.

Le résultat de l'exercice serait ressorti à -89 973 euros.

Avec le changement d'estimation constaté, il ressort une reprise de provision pour risques de 49 918 euros et un résultat comptable de -24 410 euros.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

### Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

## Règles et méthodes comptables

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

### **Amortissements**

---

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- \* Agencements des constructions : 5 ans
- \* Installations techniques : 2 à 8 ans
- \* Matériel et outillage industriels : 2 à 8 ans
- \* Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 ans
- \* Matériel de transport : 3 à 5 ans
- \* Matériel de bureau : 3 à 5 ans
- \* Matériel informatique : 3 à 5 ans
- \* Mobilier : 5 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les valeurs résiduelles des immobilisations sont considérées comme nulles car non significatives ou non mesurables.

### **Créances**

---

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### **Provisions**

---

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

### **Produits et charges exceptionnels**

---

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

## Notes sur le bilan

## Actif immobilisé

## Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	17 446			17 446
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>17 446</b>			<b>17 446</b>
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions	4 787			4 787
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	63 648	969		64 617
- Installations générales, agencements aménagement divers	33 787	6 798		40 585
- Matériel de transport	48 905	21 855		70 760
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	74 198	9 888		84 086
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>225 325</b>	<b>39 510</b>		<b>264 834</b>
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés	42			42
- Prêts et autres immobilisations financières	8 515	6 258	2 608	12 165
<b>Immobilisations financières</b>	<b>8 557</b>	<b>6 258</b>	<b>2 608</b>	<b>12 207</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>251 328</b>	<b>45 768</b>	<b>2 608</b>	<b>294 488</b>

## Notes sur le bilan

## Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	17 446			17 446
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>17 446</b>			<b>17 446</b>
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	4 787			4 787
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	58 195	760		58 955
- Installations générales, agencements aménagements divers	29 911	3 678		33 589
- Matériel de transport	37 858	5 231		43 089
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	66 161	5 300		71 461
- Emballages récupérables et divers				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>196 913</b>	<b>14 969</b>		<b>211 881</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>214 360</b>	<b>14 969</b>		<b>229 328</b>

## Notes sur le bilan

## Actif circulant

## Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 363 730 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	12 165	992	11 173
Autres			
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances Clients et Comptes rattachés	25 690	25 690	
Autres	322 547	322 547	
Charges constatées d'avance	3 329	3 329	
<b>Total</b>	<b>363 730</b>	<b>352 557</b>	<b>11 173</b>
Prêts accordés en cours d'exercice	3 600		
Prêts récupérés en cours d'exercice	2 608		

## Produits à recevoir

	Montant
Produits à recevoir	322 547
<b>Total</b>	<b>322 547</b>

## Notes sur le bilan

**Dépréciation des actifs**

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Stocks				
Créances et Valeurs mobilières	508	958	508	958
<b>Total</b>	<b>508</b>	<b>958</b>	<b>508</b>	<b>958</b>
<b>Répartition des dotations et reprises :</b>				
Exploitation		958	508	
Financières				
Exceptionnelles				

**Fonds propres****Tableau de variation des fonds propres**

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	Ala clôture
Fonds propres sans droit de reprise	178 588				178 588
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves	438 305	26 109			464 414
Report à Nouveau					
Excédent ou déficit de l'exercice	26 109	-26 109		24 410	-24 410
<b>Situation nette</b>	<b>643 002</b>			<b>24 410</b>	<b>618 592</b>
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	104 580				104 580
Provisions réglementées					
Droits de propriétaires (Commodat)					
<b>TOTAL</b>	<b>747 582</b>			<b>24 410</b>	<b>723 172</b>



## Notes sur le bilan

## Provisions

## Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts	4 194		4 194		
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	108 878		49 918		58 960
<b>Total</b>	<b>113 072</b>		<b>54 112</b>		<b>58 960</b>
<b>Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :</b>					
Exploitation			49 918		
Financières					
Exceptionnelles			4 194		

Provision pour indemnités de départ à la retraite : 58 960 euros

## Notes sur le bilan

## Dettes

## Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 227 070 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	145	145		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	49 360	49 360		
Dettes fiscales et sociales	130 035	130 035		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	12 381	12 381		
Produits constatés d'avance	35 148	35 148		
<b>Total</b>	<b>227 070</b>	<b>227 070</b>		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

## Charges à payer

	Montant
Fournisseurs fact. non parvenues	17 818
Dettes prov. congés payés	50 612
Personnel autres charges à payer	2 806
Organ. soc. charges à payer	18 847
Etat charges a payer	4 012
<b>Total</b>	<b>94 095</b>

## Notes sur le bilan

**Comptes de régularisation****Charges constatées d'avance**

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	3 329		
<b>Total</b>	<b>3 329</b>		

**Produits constatés d'avance**

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d'avance	35 148		
<b>Total</b>	<b>35 148</b>		

## Notes sur le compte de résultat

**Charges et produits d'exploitation et financiers****Rémunération des commissaires aux comptes****Commissaire aux comptes Titulaire**

Honoraires de certification des comptes : 4 700 euros

Honoraires des autres services : 0 euros

**Subventions d'exploitation**

Suivi des fonds dédiés

	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours de l'exercice	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restants à engager en fin d'exercice
		A	B	C	A - B + C
Jeunes	3 773	2 341	2 341		
Acc.loisirs 2019-2020	5 150		4 818	5 150	332
Fd France 2019-2020	12 400		8 172	12 400	4 228
Les Invisib.2019-2021	19 124		2 693	19 124	16 431
<b>Total</b>	<b>40 447</b>	<b>2 341</b>	<b>18 024</b>	<b>36 674</b>	<b>20 991</b>

## Concours publics et subventions

	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Total
Concours publics						
Subventions d'exploitation		32 000	555 663	466 722		1 054 386
Subventions d'équilibre						
Subventions d'investissement						
						<b>1 054 386</b>

## Autres informations

### Evènements postérieurs à la clôture

---

#### **Information relative aux traitements comptables induits par la pandémie de Coronavirus**

L'épidémie de Coronavirus s'est déclarée en Chine en décembre 2019. Au 31 décembre 2019, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) ne signalait qu'un nombre limité de personnes atteintes par ce virus.

Suite à sa propagation ultérieure, l'OMS a prononcé l'état d'urgence sanitaire le 30 janvier 2020.

L'OMS a classifié l'épidémie en pandémie mondiale le 11 mars 2020.

Sur le plan national, les premières mesures ont été prises par arrêté du 14 mars 2020 pour les établissements recevant du public.

Le 16 mars 2020, l'Etat français a adopté le décret 2020-260 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19. Un dispositif de confinement est alors mis en place sur l'ensemble du territoire à compter du mardi 17 mars 2020.

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2019 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à la pandémie du Coronavirus.

L'évaluation des actifs et des passifs reflète uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation.

Le Covid-19 ne remet pas en cause la continuité d'exploitation de l'association.

Suite à cet évènement post-clôture, l'association a eu recours au chômage partiel.

L'association n'a pas eu recours au PGE (Prêt Garanti par l'Etat).

## Autres informations

### Engagements retraite

---

La convention collective de l'association prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier. Les engagements correspondants ont été constatés sous la forme de provision et leur montant est indiqué en annexe. L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 0,77 %
- Taux de croissance des salaires : 1,5 %
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Table de taux de mortalité : INSEE 2018

Changement d'estimation à compter de l'exercice clos le 31/12/2019 :

Cette nouvelle estimation est définie par la norme comptable IAS 19 révisée (norme européenne) et par la norme FAS87 (norme US GAAP). Elle est conforme à la recommandation 2003 R-01 du CNC.

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 58 960 euros  
Part des engagements qui ont fait l'objet de provisions : 58 960 euros